

NOTE

- AUX :** Doyens et vice-doyens des études supérieures
Vice-recteurs et vice-recteurs associés à la recherche
- c. c. :** Personnes-ressources pour les bourses d'études supérieures du Canada Vanier dans les établissements
Agents de liaison pour les bourses dans les universités
Julie Conrad, directrice adjointe, Programmes Vanier-Banting et bourses des IRSC
Matthew Vincelli, directeur intérimaire, Subventions de recherche et Bourses, CRSNG
Melissa Dubreuil, directrice, Portefeuille de la formation en recherche, CRSH
- DE :** François Zegers, chef, Secrétariat Vanier-Banting
- DATE :** 19 juin 2024
- OBJET :** Lancement du concours 2024-2025 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) et mise à jour sur le programme

Prière de transmettre cette note aux personnes de votre établissement à qui l'information pourrait être utile.

Le concours 2024-2025 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) est lancé. Cette note de service a pour but de vous informer des nouvelles du programme pour le présent concours.

1. Calendrier du concours 2024-2025 de BESC Vanier

Vous trouverez ci-dessous certaines dates importantes :

	Calendrier du concours 2024-2025 de BESC Vanier
Lancement du concours	19 juin 2024 : Affichage de la documentation mise à jour sur le site Web du programme.

Liste des candidats autochtones des établissements	15 octobre 2024
Date limite de présentation des candidatures	30 octobre 2024, 20 h (HE)
Date prévue de l'avis de financement	Mi-avril 2025

2. Administration du concours

Mesure à prendre – Candidats s’identifiant comme Autochtones (membres des Premières Nations, Inuk (Inuits) ou Métis)

Les établissements peuvent dépasser leur quota lorsqu’ils recommandent les candidatures de personnes s’identifiant comme Autochtones (c’est-à-dire comme membres des Premières Nations, comme Inuk (Inuits) ou comme Métis) au concours de BESC Vanier. Ces candidats doivent consentir à ce que leurs renseignements personnels soient utilisés à cette fin en l’indiquant dans le dossier de candidature et en y joignant en pièce jointe dans RechercheNet le [Formulaire d’auto-identification volontaire pour les candidats autochtones \(Première Nation, Inuit et/ou Métis\) du Programme de BESC Vanier](#) dûment rempli. Les administrateurs de recherche pourraient se servir du formulaire pour identifier les candidats qui se déclarent Autochtones.

Il revient à l’administrateur de recherche de dresser la liste des candidats s’identifiant comme Autochtones (c’est-à-dire comme membres des Premières Nations, comme Inuk (Inuits) ou comme Métis) à faire ajouter au quota de l’établissement et de faire parvenir la liste par courriel au Secrétariat Vanier-Banting (vanier@cihr-irsc.gc.ca).

Dates limites des établissements

- **RAPPEL** (facultatif) : Les établissements ont **jusqu’à 20 h (HE) le 15 octobre 2024** pour soumettre leur liste des candidats qui s’identifient comme Autochtones (c’est-à-dire comme membres des Premières Nations, comme Inuits ou comme Métis) à faire ajouter à leur quota.
 - Cette liste doit être envoyée par courriel à vanier@cihr-irsc.gc.ca (en indiquant « Candidatures dépassant le quota de l’établissement » dans la ligne d’objet).
 - En plus de leur quota, les établissements sont autorisés à recommander un nombre illimité de candidats qui se déclarent Autochtones*. Toutefois, les candidats doivent d’abord consentir à ce que leurs renseignements soient transmis à l’établissement et aux trois organismes à cette fin dans le [Formulaire d’auto-identification volontaire du Programme de BESC Vanier](#).
 - Aucune modification ou mise à jour de la liste ne sera acceptée après la date limite.
 - Les établissements ne peuvent présenter toutes leurs candidatures (y compris celles de candidats s’identifiant comme Autochtones*) jusqu’à ce que l’augmentation de leur quota ait été confirmée.

- La date limite de présentation des candidatures par les établissements est le **30 octobre 2024, à 20 h (HE)**. La présentation des candidatures doit se faire au moyen de l’outil d’approbation électronique de RechercheNet.
 - La présentation d’une candidature au Programme de BESC Vanier avec l’outil d’approbation électronique est définitive et ne peut être annulée.

Remarque : Le remplacement de candidatures jugées inadmissibles ou refusées est interdit.

* Au Canada, une personne autochtone est une personne qui indique être membre d’une Première Nation, une personne métisse ou une personne inuite.

Mesure à prendre: Date limite interne des établissements

On recommande fortement aux établissements de modifier la date limite interne dans RechercheNet le plus rapidement possible de façon à allouer suffisamment de temps à l’évaluation interne des candidatures. Par défaut, la date limite interne correspond à la date finale de présentation des candidatures au concours de BESC Vanier.

Pour obtenir des précisions, les établissements peuvent consulter le document *Approbation électronique des établissements de recherche – Guide de l’administrateur* à la section Soutien dans RechercheNet, sous la tâche **Gérer les dates limites internes**.

On recommande également aux établissements de **tenir à jour** les utilisateurs de l’outil d’approbation électronique dans RechercheNet afin d’éviter tout retard dans la soumission des candidatures. Si l’administrateur d’accès du Programme de BESC Vanier dans RechercheNet a changé depuis le dernier concours (2023-2024), veuillez envoyer un courriel à vanier@cihr-irsc.gc.ca afin que nous puissions effectuer le changement dans notre système. Veuillez noter qu’il faut parfois jusqu’à cinq jours pour modifier l’administrateur d’accès.

3- Nouvelles du programme

Relevés de Note - NOUVEAU

Il n’est plus nécessaire d’inclure les relevés de note d’un collège ou d’un cégep dans le dossier de candidature.

Les étudiants doivent se renseigner directement auprès de leur établissement au sujet de sa politique sur les relevés de notes officiels et confirmer s’il accepte ou non les relevés de notes officiels dans le cadre de son processus d’évaluation interne. Quant au processus d’évaluation du Secrétariat Vanier-Banting, les candidatures qui présentent des relevés de notes officiels sont acceptées. Les candidats sont tenus de soumettre de tels relevés afin d’attester leur admissibilité. **Les candidatures qui ne respectent pas ces instructions et lignes directrices pourraient être rejetées.**

RAPPEL : Admissibilité – calcul des mois d’études de doctorat

Pour déterminer l'admissibilité des candidats, le Secrétariat Vanier-Banting tient compte de toutes les études de doctorat commencées au Canada ou à l'étranger, sans égard à la discipline, et les considère comme étant continues, à temps plein et ininterrompues (y compris durant les mois d'été, sauf en cas de congé officiel) sauf indication contraire par l'établissement. Aux fins du calcul, deux mois d'études à temps partiel équivalent à un mois d'études à temps plein.

Mois d'études de doctorat

- vous **n'avez pas effectué plus de 20 mois** d'études de doctorat à temps plein au 1^{er} mai 2025;
 - Le programme de doctorat commence normalement après l'obtention de la maîtrise. Les mois d'études sont comptés à partir de la date d'inscription au programme de doctorat.
- vous **n'avez pas effectué plus de 32 mois** d'études de doctorat à temps plein au 1^{er} mai 2025, si vous êtes inscrit à un programme conjoint de recherche au doctorat, si vous êtes passé directement du baccalauréat au doctorat, si vous étiez inscrit à un programme de maîtrise sans avoir obtenu le diplôme, si vous avez changé de programme ou si vous vous êtes retiré d'un programme, par exemple :
 - si vous êtes inscrit à un programme conjoint de recherche au doctorat, tel que M.D.-Ph. D., M.A.-Ph. D., M.S.-Ph. D. ou D.M.V.-Ph. D. La période de 32 mois est accordée aux candidats qui font partie de cette catégorie qu'ils aient été inscrits ou non à un programme de maîtrise;
 - Les mois d'études sont comptés à partir de la date à laquelle le candidat est officiellement inscrit au programme conjoint (pour les programmes M.A.-Ph. D. et M.S.-Ph. D., le calcul se fera à partir de la date d'inscription à la maîtrise).
 - si vous êtes passé directement du baccalauréat au doctorat (sans avoir été inscrit à un autre programme d'études supérieures);
 - Les mois d'études sont comptés à partir de la date d'inscription au programme de doctorat.
 - si vous étiez inscrit à un programme de maîtrise **sans avoir obtenu le diplôme, si vous avez changé de programme ou si vous avez abandonné un programme** et que vous débutez un doctorat.
 - Les mois d'études sont comptés à partir de la date d'inscription originale au programme de maîtrise.

RAPPEL : Déclaration sur le leadership personnel

La déclaration sur le leadership personnel a été révisée afin d'y inclure seulement les expériences personnelles qui ont façonné la recherche doctorale d'un candidat. Il ne suffit pas d'énumérer ses réalisations. Les candidats doivent montrer en quoi leurs réalisations témoignent de leurs compétences en leadership.

Les circonstances qui peuvent véritablement avoir eu une incidence sur le dossier des réalisations de recherche d'un candidat doivent être présentées dans le document Circonstances spéciales.

RAPPEL : Joindre d'autres documents relatifs à la demande (nouvelle section facultative)

Études à temps partiel

Dans cette section, les étudiants doivent fournir des précisions sur leurs études à temps partiel, dont les semestres visés. Ces renseignements doivent également figurer dans les relevés de notes.

Programme conjoint de recherche au doctorat

Dans cette section, les étudiants inscrits à un programme conjoint de recherche au doctorat (p. ex. M.D.-Ph. D.) doivent fournir un calendrier ventilé par semestre de leurs études de doctorat par rapport aux autres niveaux d'études de leur programme.

Ce calcul doit concorder avec les relevés de notes fournis. La portion non doctorale des études ne comptera pas aux fins du calcul du nombre de mois terminés au niveau doctoral.

Remarque : Par souci d'équité, aucune autre information que celle susmentionnée ne sera acheminée au comité. Toute information sortant du cadre des exigences sera supprimée sans autre avis au candidat.

RAPPEL : Moyenne de première classe

Le Programme de BESC Vanier donnera aux établissements une certaine marge de manœuvre quant aux exigences pour la moyenne de première classe. La remarque ci-dessous a été ajoutée au critère d'admissibilité suivant : « Pour être admissible à une BESC Vanier, il faut que [...] vous ayez obtenu une moyenne de première classe, telle que définie par votre établissement, au cours de chacune de vos deux dernières années d'études à temps plein ou l'équivalent. On encourage les candidats à communiquer avec leur établissement pour connaître la définition d'une moyenne de première classe. »

RAPPEL - Relevés de notes de l'étranger

Candidats ayant un relevé de notes de l'étranger : Les établissements doivent inclure un résumé de 250 mots qui décrit leur système de notation. Ils peuvent utiliser l'échelle répertoriée sur le site [World Education Services](#) (en anglais seulement) au besoin. Le résumé/l'échelle de notation doit être joint en format PDF au début du relevé. Ces renseignements sont fournis à la demande des comités de sélection.

RAPPEL : Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)

Les trois organismes subventionnaires fédéraux ont signé la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), une initiative mondiale visant à soutenir l'établissement et la promotion de pratiques exemplaires en évaluation de la recherche universitaire. En tant que signataires, les trois organismes reconnaissent l'existence et la valeur de diverses formes de contributions à la recherche et mettent en relief leur qualité et leur incidence.

Les lignes directrices à l'intention des candidats et des pairs évaluateurs ont été harmonisées avec les [recommandations de la DORA](#). Ainsi, on encourage les premiers à mettre en lumière une variété de contributions dans leurs demandes, et l'on demande aux seconds d'y évaluer l'excellence de la recherche dans son ensemble (et non seulement en fonction des publications) et d'éviter l'utilisation d'indicateurs bibliométriques, tels que les facteurs d'impact, comme succédané d'appréciation de la qualité des articles de recherche.

RAPPEL: Équité, diversité et inclusion

Le Programme de BESC Vanier appuie les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le [cadre du vaste engagement pris par les trois organismes](#) à favoriser l'excellence de la recherche et de la formation en recherche au Canada. La [page sur l'EDI](#) du site Web des BESC Vanier propose des ressources et des lignes directrices à l'intention des candidats, des établissements d'accueil, des répondants, des évaluateurs et des lecteurs.

Le Secrétariat Vanier-Banting reconnaît que certaines circonstances peuvent véritablement avoir une incidence sur le dossier des réalisations de recherche d'un candidat. On invite donc les candidats à expliquer leur situation personnelle, s'il y a lieu, dans la pièce jointe [Circonstances spéciales](#) afin que leur productivité soit évaluée de façon équitable.

RAPPEL : Recrutement à l'international

Étant donné l'objectif du programme consistant à attirer des étudiants doctoraux au Canada, nous encourageons les établissements à redoubler d'efforts pour recruter de nouveaux étudiants de l'étranger. Nous avons besoin de votre collaboration pour bâtir la réputation du Programme de BESC Vanier en tant que programme offrant les bourses doctorales les plus valorisées, prestigieuses et convoitées du Canada. Chaque candidat étranger recruté par les établissements canadiens vient enrichir nos campus, dans l'immédiat et à long terme.

RAPPEL : Analyse comparative entre les sexes et les genres Plus (ACSG+)

Pour faire en sorte que les travaux de recherche que nous finançons soient utiles et présentent un intérêt pour la population dans toute sa diversité, nous demandons maintenant aux candidats d'examiner systématiquement les effets que les différences liées aux facteurs identitaires, comme le sexe, le genre, la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle, pourraient avoir sur les résultats de la recherche ainsi que sur les impacts de ces résultats. Nous encourageons maintenant les candidats à tenir compte des principes de l'ACSG+ dans leur projet de recherche (voir les Instructions pour la présentation des demandes/candidatures, [tâche 10](#)).

RAPPEL : Recherche impliquant respectueusement les communautés autochtones

Le projet de recherche doit être conforme aux politiques et aux principes exposés dans les trois documents suivants :

- [Énoncé de politique des trois conseils, chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)
- [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#)
- [La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada – webinaire \(IRSC\)](#)

Les établissements doivent décrire la façon dont les collaborations avec les communautés autochtones ont été ou seront établies et fournir des détails corroborant l'information contenue dans la proposition de recherche.

La recherche impliquant les communautés autochtones sera financée seulement si elle est conforme aux piliers de la recherche impliquant respectueusement les Autochtones.

RAPPEL : Intégrité des candidatures

La présentation d'une demande dans RechercheNet atteste officiellement que le candidat a fourni des renseignements justes, complets et exacts dans la demande et dans les documents connexes.

RAPPEL : Admissibilité du thème (domaine de recherche)

Il incombe au candidat et au directeur de recherche proposé de réfléchir attentivement au comité de sélection qui devrait évaluer la candidature. Pour de plus amples renseignements, consultez les [Instructions pour la présentation des demandes/candidatures, tâche 6 – Préciser le domaine de recherche](#).

En cas de doute, veuillez faire parvenir un courriel à vanier@cihr-irsc.gc.ca en prenant soin d'y joindre un résumé d'une page de la recherche proposée, et le personnel du Programme de BESC Vanier fournira des éclaircissements.